



ARRETE 2026-081

Portant délégation de fonctions à Monsieur Sébastien LEGILLON

Madame Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de la Commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération fixant le nombre d'Adjoint au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur Sébastien LEGILLON** en qualité de 7^e Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur Sébastien LEGILLON**, 7^e Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Sébastien LEGILLON**, 7^e Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants:

Transition écologique, espaces verts, travaux de voirie et d'assainissement

Il assurera les fonctions suivantes

Développement, gestion et suivi des projets durables ;

Gestion de la transition énergétique ;

Préservation de la biodiversité ;

Gestion des espaces verts et aménagement paysager ;

Gestion et suivi des travaux de voirie et d'assainissement.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Laventie, le 23 Mars 2026

La Maire de Laventie
Nathalie DEBAISIEUX



Le 7^e Adjoint au Maire
Sébastien LEGILLON